BioRegio Zentralschweiz

Aux Délégués de Bio Suisse

Concerne: Assemblée des délégués du 18 novembre 2026 – point 2.1 de l'ordre du jour: Modification des statuts «Optimisation du Cahier des charges» – motion de rejet

Chers Délégués,

Nous, les cinq organisations membres de Suisse centrale Bio Uri, Bio Schwyz, Bio Ob- und Nidwalden, Bio Luzern et bioZug, nous avons travaillé sur le point 2.1 de l'ordre du jour de l'Assemblée des délégués en vue.

Nous rejetons la modification des statuts qui est prévue et nous vous prions donc de refuser la motion 2.1 lors de l'Assemblée des délégués.

Les expressions «Principes et objectifs» doivent être remplacées par «Points centraux et plus-values». Cette modification est prévue en relation avec le projet «Optimisation du Cahier des charges».

Pour nous elles ne sont pas dans le bon ordre. Il faut d'abord disposer de propositions concrètes pour le nouveau Cahier des charges. Ce n'est qu'ensuite qu'on pourra évaluer si une modification des statuts est vraiment nécessaire.

On fait toujours le plan d'une maison avant de la construire. La même chose doit être valable pour le Cahier des charges et les Statuts.

Lors de la Conférence des présidents du printemps à Olten, on nous a fait miroiter une simplification et un allègement de 50 à 70 pour cent. En juin les présidents ont consacré une journée entière à ce thème. Lors de la Conférence des présidents d'automne, en octobre, il manquait toutefois encore des exemples concrets et des résultats tangibles.

Après une demi-année de travail sur ce projet il nous manque toujours et encore de la viande concrète autour des os.

La perspective d'un amaigrissement massif du Cahier des charges est séduisante. Mais elle ne doit mener ni à des prescriptions plus strictes ni à une édulcoration du Bourgeon. La participation des organisations membres doit elle aussi être conservée. Nous considérons qu'une restriction des possibilités de recours serait une erreur.

Nos demandes concrètes pour l'allègement:

1. Le délai de recours pour les directives doit être déplacé d'août à janvier. Cela soulagerait les familles paysannes pendant les mois d'été où il y a énormément de travail.
2. Les contrôles bio annoncés doivent être effectués seulement tous les deux ans dans les fermes sans lacunes ni infractions. Des contrôles non annoncés doivent rester possibles.
3. La réglementation actuellement valable doit être passée au peigne fin, les prescriptions inutiles doivent être supprimées et les directives doivent être réorganisées pour devenir plus conviviales à utiliser. Les possibilités techniques modernes et l'IA pourraient aider rapidement et sans complications les familles paysannes à obtenir des réponses à leurs questions.

Voici la motion que nous vous adressons, à vous les délégués:

Refusez la motion 2.1 !

Nous exigeons qu'on commence par nous présenter des propositions concrètes pour l'optimisation du Cahier des charges. Ce n'est que lorsqu'elles seront connues qu'il sera possible de décider une éventuelle modification des statuts.

Nous ne sommes pas contre une optimisation du Cahier des charges. Nous sommes pour une simplification proche de la pratique qui allège réellement et assure la qualité du Bourgeon.

Nous n'avons pas besoin de modifications sur le papier mais d'améliorations sensibles dans la pratique.

Nous vous prions de tenir compte de nos réflexions pour prendre votre décision lors de l'Assemblée des délégués.

Meilleures salutations,

BioRegio Zentralschweiz

Bio Uri, Bio Schwyz, Bio Ob- und Nidwalden, Bio Luzern und bioZug